

Orientation 02-2: Contribuer à la préservation des espèces et des milieux remarquables

Orientation 02-2: Contribuer à la préservation des espèces et des milieux remarquables

Le Parc national des Cévennes est un territoire composite, fait de socles géologiques variés, au carrefour de diverses influences climatiques. Il est depuis des millénaires modelé par la main de l'homme dans une relation difficile qui a le plus souvent été bénéfique pour les écosystèmes naturels. De cette combinaison originale est née une diversité remarquable d'espèces et de milieux.

Aujourd'hui inscrites dans la modernité, et répondant légitimement aux besoins d'évolution de notre société, les techniques d'exploitation des ressources naturelles du territoire se font plus offensives et se concentrent sur les terres les plus productives. Des déséquilibres tendent à se créer et certains éléments de la faune, de la flore et des milieux naturels peuvent ainsi être menacés de disparition.

Du fait de son interaction permanente avec la nature, l'homme reste la clé de sa préservation : soit en exerçant des activités favorables au patrimoine naturel, culturel et paysager (axes 3 à 8), soit en mettant en oeuvre des politiques de gestion et de protection plus strictes pouvant aller jusqu'à la mise en défens.

Cette orientation précise le rôle des différents acteurs du territoire pour la sauvegarde des espèces et des milieux remarquables menacés, mais également pour le maintien de la vitalité de la biodiversité plus ordinaire, qui rend à nos sociétés des services environnementaux essentiels. L'abeille en est un des éléments emblématiques.

[...]

- **Mesure 2.2.3. Soutenir les actions favorables aux espèces patrimoniales et à la biodiversité ordinaire**

[...]

Les collectivités locales adhèrent, avec l'Etat et l'établissement public du Parc national des Cévennes, aux objectifs du Grenelle de l'environnement. L'établissement public relaie les PNA qui sont mis en oeuvre sous la responsabilité de l'Etat sous l'autorité des Préfets et participe au dialogue avec le territoire et à l'implication des acteurs locaux.

[...]

Dans le contexte d'une activité agro-pastorale forte et indispensable à la préservation du patrimoine du Parc national et du patrimoine mondial, le retour naturel du loup est suivi sous la responsabilité des Préfets, afin de soutenir les éleveurs et limiter les problèmes de coexistence (mesure 514).

[...]

Orientation 02-2: Contribuer à la préservation des espèces et des milieux remarquables

Rôle de l'établissement public du Parc national

Relaie les Plans nationaux de protection d'espèces

Partenaire technique et financier, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

Communique les périmètres de quiétude des rapaces, actualisés chaque année

Contributions des communes adhérentes

Prise en compte dans la convention d'application de la priorité « Rapaces

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

Services départementaux et régionaux de l'Etat

Etablissements publics et syndicats mixtes

Organisations professionnelles agricoles et forestières

Centre de pomologie

Conservatoires botaniques

Associations naturalistes

Référence ID de l'article : #3449

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-31 10:12